

TRIEL ET LA REVOLUTION DE 1789

Claude Barouh - Danièle Houllémare - Dominique Lemaître

Table des matières

LA VIE DES TRIELLOIS A LA VEILLE DE LA REVOLUTION.....	2
Aspect de la région et de Triel	
Les cartes anciennes	
Spécificité de Triel	
Qui vivait à Triel ?	
Comment vivait-on à Triel ?	
Sécurité, revenus et impôts	
QUELQUES CAUSES DE LA GRANDE CRISE DE 1789.....	8
Marasme général	
Un empilement de crises	
1789, UNE ANNEE A TRIEL.....	10
Convocation des Etats généraux	
Rédaction des Cahiers de doléances	
Contenu du Cahier de Triel	
Contenu du Cahier de Pissefontaine	
Débats, procédures, nominations et assemblées	
Formation de la milice bourgeoise à Triel	
LES PREMIERES REFORMES.....	18
LES EFFETS DE LA REVOLUTION EN FRANCE ET A TRIEL.....	21
Les problèmes de subsistance	
Les débuts de l'Administration	
Que se passe-t-il à Triel pendant cette période ?	
La patrie en danger	
Fin de la monarchie et déclaration de guerre à l'Autriche	
La guerre de Vendée	
Les anciennes références volent en éclat	
La fin des seigneurs	
Pendant toute cette période troublée, la vie continue	
Les fêtes	
Des noms et des événements proches de nous	
ANNEXES ET COMPLEMENTS	43
BIBLIOGRAPHIE	52

NOTE : L'orthographe de l'époque a été conservée dans les textes originaux présentés en italiques.



Les cartes anciennes

L'étude des cartes disponibles ⁽²⁾ depuis le début du XVIII^{ème} siècle nous permet d'observer l'évolution du nom des lieux-dits et hameaux, devenus des quartiers. De même, les chemins rejoignant hameaux, villages ou grandes cités sont devenus routes nationales, départementales ou dessertes locales.



Triel en 1745 sur l'atlas de Trudaine.

1745 - L'atlas de Trudaine. On y voit déjà Le Chemin de Triel à Poissy, les hameaux de Pissefontaine, Everchemont et Les Hauties.

1750 - La traverse de Triel. Cette grande carte nous montre les limites de l'urbanisation en 1750. En effet, elle commence Rue St Martin et se termine Sente de la Grotte.

Ce document original, particulièrement intéressant, nous montre que l'artère principale appelée Grande Rue desservait déjà la majorité des voies adjacentes que nous connaissons aujourd'hui.

1756 - La carte de Cassini. Les cartes dites de « CASSINI » représentent le travail de toute une famille de géographes sur plusieurs décennies. Elle nous montre ici les bourgs environnants Triel et on peut y lire de nouvelles indications : la route empruntée par la Poste à chevaux, le bac, et les lieux-dits tels que Bois-Roger, fief ayant appartenu au Seigneur Guérault de Bois-Roger depuis le Moyen-Age et La Maison-Neuve.

1774/1784 - La carte des Chasses royales. Dressée à la demande du roi Louis XV, le bien-aimé, elle s'intéresse surtout aux bois alentours et précise les contours à cette époque du Château et de son Parc.



1784 - Le plan d'intendance (ci-dessus). Comme la carte de Trudaine, elle est tracée à la main et

soigneusement aquarellée. Notre territoire paroissial est matérialisé dans ses limites par une ligne sombre et l'on voit qu'il s'inscrit dans un grand méandre de la Seine. La paroisse englobe alors Triel, Pissefontaine, Chanteloup et Carrières. Un grand axe de circulation traverse la commune sur la rive droite : Le Grand Chemin de Paris à Rouen, actuelle rue Paul Doumer. D'autres grands chemins sillonnent le territoire : Chemin de Poissy à Chanteloup, de Poissy à Pissefontaine (rue du Moulin), de Triel à Andrésy (rue de Chanteloup), de Chanteloup à Dieppe (rue des Frères Leiris), de Triel à Dieppe (rue Galande et rue des Bois, anciennement Chemin aux vaches).

Cette carte d'intendance nous donne également la répartition des terres en arpents :

- Prés	286
- Terres labourables	480
- Vignes, terres à vigne	2066
- Bois	392
- Bâtiments et Jardins	179
- Friches	681
- Prés communaux	15
- Routes, chemins et rivière	385
Total :	4487 arpents (1 arpent = environ 5000 m ² , soit ½ hectare)

Spécificité de Triel

« Le territoire est très morcelé ; il est partagé par la Seine en deux portions très inégales dont l'une comprend deux parties : un coteau couvert en partie de vignes et de bois et une plaine occupée par des prairies et des cultures diverses...

La culture principale est celle de la vigne qui s'exerce sur trois cents hectares environ et peut produire 20 000 hectolitres d'un petit vin aigrelet... »⁽³⁾

« En 1789, la paroisse de Triel comptait 339 taillables et 22 feux privilégiés, soit 1500 habitants environ. Elle comprenait, outre le bourg, les hameaux de Cheverchemont, de Bois-Roger, de la Roche (dépendant aujourd'hui de Jouy-le-Moutier), la ferme de l'Hautil, le moulin à vent existant encore sur la route de Chanteloup, le moulin à bateau placé sur la Seine près de l'île de la Motte des Braies. Pissefontaine, Chanteloup et Carrières faisaient aussi partie de la paroisse de Triel, mais ces trois communautés avaient leurs assemblées particulières. Ce n'est qu'en mars 1791 que ces deux dernières furent érigées en communes distinctes ; Pissefontaine, qui avait à ce moment cent feux, resta un hameau de Triel. Triel était alors, et depuis une époque très reculée, le siège d'une prévôté royale, dont dépendaient Verneuil, Vernouillet, Vaux, Chanteloup, Maurecourt, Andrésy et Conflans. La justice y était rendue au nom du roi ; les jugements en première instance ressortissaient des tribunaux supérieurs de Paris. »⁽⁴⁾

Triel « était autrefois un des seize relais de poste qu'il y avait de Paris à Rouen ; le fermier devait entretenir 21 chevaux et 5 postillons ...»

La Seine est une voie très utilisée pour le transport des personnes et des marchandises car son cours entre Poissy et Rolleboise ne comportant pas de méandres trop prononcés, permettait une navigation assez rapide. Pour les marinières, la Seine n'est pas ce fleuve sage et tranquille décrit par les géographes et les ingénieurs. Sa pente moyenne assez modérée mais répartie de manière très inégale, n'offre qu'un petit nombre de secteurs à une navigation aisée.

Le chenal, sinueux et irrégulier, n'est l'objet d'aucun entretien particulier effectué de manière régulière. A Triel s'ajoute le problème du franchissement par un bac afin que la Seine ne soit pas une barrière difficilement franchissable pour les échanges commerciaux, juridiques et administratifs nécessaires dans une communauté agricole. Il faut donc qu'elle soit accessible à tous les habitants, y compris ceux de la rive gauche de Verneuil et Vernouillet.